



COMMUNE DE SAINT-LUNAIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique

Echelle 1 / 6000 ème

PLU arrêté le : 02.08.2021

PLU approuvé le : 11 avril 2022

DRIOLLET Urbanisme



PRIGENT & ASSOCIES
Atelier d'urbanisme
105A rue Eugène Potier 35 000 RENNES
Tel : 02 99 79 26 19
Fax : 02 99 78 37 17

Zone d'habitat bâtie

ZONAGE

ZONES URBAINES

- Zone UC : zone urbaine centrale
- Zone UB : zone urbaine mixte
- Zone UH : Secteurs Déjà urbanisés autres que les*agglomérations et villages au sens de la loi Littoral
- Zone UL : zone accueillant des équipements de sports
- Zone UT : zone équipée ou en voie d'équipement, destinée*à la réalisation de villages de vacances, camping et autres*formes d'hébergement de plein air avec les équipements*communs d'accompagnement
- Zone UA : zone à vocation d'activités
- Secteur UAp : secteur à vocation spécifique*d'activités aéroportuaires

ZONES A URBAISER

- Zone 1 AUB : Zone A Urbaniser

ZONES AGRICOLES

- Zone A : Zone Naturelle à vocation agricole

ZONES NATURELLES

- Zone NP : secteur de protection des sites, espaces ou*milieux naturels et les paysages
- Zone NT : secteur lié aux aires naturelles de camping
- Zone NM : secteur correspondant à la partie maritime*hors espaces remarquables et jusqu'aux 12 miles marins

Zone NPL correspond aux sites et paysages naturels remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral

- Secteur NPLt : sous-secteur correspondant à la partie terrestre
- Secteur NPLm : sous-secteur correspond à la partie maritime

Patrimoine bâti

- Patrimoine bâti
- Changement de destination
- Site Patrimonial Remarquable
- Zone de présomption de prescription archéologique

Déplacements

- Chemin inscrit au PDIPR
- Trace indicatif de chemins piéton/cycle à creer ou renforcer
- Marge de recul
- Recul voie bruyante

Patrimoine et éléments naturels

- Bande rivulaire avec constructibilité limitée
- Plans d'eau
- Zone humide
- Espace Boisé Classé
- Arbre remarquable
- Haies et talus à protéger
- Haies et talus classés en EBC

Emplacements réservés

- Emplacement réservé

Développement

- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur de mixité social
- Site de centralité commerciale

Loi Littoral

- Bande de 100m inconstructible
- Limite des Espaces Proches du Rivage

Risques

- Zones potentiellement exposées au risque de submersion marine

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numbre	Destination	Bénéficiaire	Superficie
ER01	Aménagement de carrefour RD 503 au lieu-dit la Rabine	Département	1931 m²
ER02	Elargissement de la VC 136 rue de la Mare. Emprise de 10 ml	Commune	772 m²
ER03	Création d'un espace vert à l'est de la plage des Longchamps	Commune	1740 m²
ER04	Extension du parking à bateau du Yacht-club	Commune	897 m²
ER05	Elargissement de la RD 786. Emprise de 17 ml	Département	1327 m²
ER06	Elargissement de la RD 64. Largeur finale 12,50m	Département	1465 m²
ER07	Création d'une aire de stationnement	Commune	756 m²
ER08	Aménagement d'une voie piétonnière entre la rue Victor Renaud et la rue des Ecoles	Commune	188 m²
ER09	Elargissement de la RD 786. Emprise de 17 ml	Département	1327 m²